



MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un et le 28 du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Mme SAUQUET - M. CALMET Conseillers municipaux - Mme MAIS - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT - Mme MARECHAL à Mme DEMIERRE

Absents excusés : M. VINCENT - Mme MARECHAL

==-----==

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 H 30 sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du CCAS.

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

1 - SECOURS EXCEPTIONNELS - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE -

Le conseil d'administration décide d'attribuer cinq secours exceptionnels d'un montant total de **740.16 €**, en raison des difficultés particulières rencontrées par ces administrées.

Le conseil d'administration délibérant **DECIDE à l'UNANIMITE de PRENDRE ACTE** de la présente délibération.

2 - PRISE EN CHARGE RESTAURANT SCOLAIRE - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Après examen de la situation sociale d'une famille, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. décide la gratuité du restaurant scolaire, au bénéfice d'un enfant de septembre à décembre 2021.

Le conseil d'administration délibérant **DECIDE à l'UNANIMITE de PRENDRE ACTE** de la présente délibération.

3 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA RENTREE SCOLAIRE EN FAVEUR DES BACHELIERS ETUDIANTS - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Une délibération de principe adoptée à l'unanimité, permet depuis le 14/12/1999 d'octroyer aux étudiants une aide à la rentrée scolaire d'un montant de 250 €.

Sept jeunes ayant réussi au baccalauréat bénéficieront de cette aide pour un montant total de **1 750 €**.

Le conseil d'administration **DECIDE de PRENDRE ACTE** de la présente délibération.

4 - SECOURS - DELIVRANCE DE BONS ALIMENTAIRES - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Madame VIENOT, vice-présidente du conseil d'administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation accordée au président du CCAS et par subdélégation a elle-même pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 € et afin d'aider les plus démunis et les familles en difficulté, ont été délivrés 123 bons de 60 €, 16 bons de 30 € et 1 bon de 20 € soit un montant total de **7 880 €** du 20 avril 2021 au 15 septembre 2021.

Le conseil d'administration **DECIDE de PRENDRE ACTE** de la présente délibération.

5 - PRISE EN CHARGE DE FACTURES D'EAU - INFORMATION

Madame Véronique VIENOT, vice-présidente, informe les membres du conseil d'administration des problèmes financiers rencontrés par six administrés qui rencontrent des difficultés pour le règlement de leurs factures.

Afin de les soutenir et les aider à surmonter ces difficultés, Madame VIENOT, propose la prise en charge sur le fonds de solidarité de VEOLIA, des frais de consommation de ces administrés pour un montant total de **712 €**.

Le conseil d'administration **DECIDE de PRENDRE ACTE** de la présente délibération.

6 - ACCEPTATION DE DONS AU CCAS

Conformément à l'article L2242-4 du CGCT, Monsieur le Maire, Président du CCAS a accepté les dons ci-dessous à titre conservatoire dans l'attente de la décision du CCAS :

- **1 509.19 €** par virement le 17 avril 2021 après dissolution de l'association « Entraide pour Tous et Animations Loisirs 3^{ème} âge » ;
- **2 700 €** par chèque le 10 juin 2021, vente du vin de l'Ermitage.

Aussi, conformément aux dispositions citées, Madame la vice-présidente demande à Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration de bien vouloir accepter ces dons d'un montant total de **4 209.19 €**.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

7 - ACTE CONSTITUTIF D'UNE RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES du CCAS - ANNULE ET REMPLACE L'ACTE CONSTITUTIF INITIAL DU 18 MAI 1987, L'ACTE MODIFICATIF DU 6 FÉVRIER 2008, L'ACTE MODIFICATIF DU 25 JUIN 2013 ET L'ACTE MODIFICATIF DU 15 DECEMBRE 2020

Madame la vice-présidente informe les membres du conseil d'administration de la nécessité de modifier l'acte constitutif de la régie et notamment de prévoir le versement de prêts à taux 0% consentis aux personnes en difficulté dans la limite de 2 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

**8 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS ET EDF EN
MATIERE DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE**

Madame la vice-présidente demande aux membres du conseil d'administration d'approuver la convention de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique et d'autoriser Monsieur le président du CCAS à signer ladite convention.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Les points présentés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19 h 20.

Fait à Saint-Mandrier-sur-mer, le 29 septembre 2021.

La Vice-présidente,
Véronique VIENOT

